

Thématique : Prévention du décrochage scolaire

Intitulé du projet : Passerelle

**AP1\_n°229 AXE1-PRGM6-VILLEACHERES78**

Note de restitution finale remise par la Mairie d'Achères  
porteur du projet  
au Fonds d'Expérimentations pour la Jeunesse  
dans le cadre de l'appel à projets lancé en juin 2009  
par le Ministère en charge de la Jeunesse

Janvier 2012



Ce projet a été financé par le Fonds d'expérimentations pour la jeunesse dans le cadre de l'appel à projets n°\_\_ lancé en\_\_\_\_\_ par le Ministère en charge de la jeunesse.

Le Fonds d'expérimentations pour la jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative  
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative  
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse  
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13  
Téléphone : 01 40 45 93 22

<http://www.experimentationsociale.fr>

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter sur le site [www.experimentationsociale.fr](http://www.experimentationsociale.fr) le rapport d'évaluation finale remis au FEJ par l'évaluateur du projet.



## FICHE SYNTHETIQUE SUR LE PROJET

Cette fiche doit tenir en **une seule page** et être remplie en utilisant le cadre suivant.

<b>THEMATIQUE</b>	
<b>Numéro du projet APX-XX</b>	
<b>LE DISPOSITIF EXPERIMENTE</b>	
<b>Titre :</b>	<p><b><i>Passerelle</i></b></p> <p><b><i>Prévention du décrochage et pré-orientation pour les 13/17 ans</i></b></p>
<b>Objectifs initiaux :</b>	<p><b>Prévenir une sortie sans orientation des jeunes en difficulté scolaire au collège</b></p>
<b>Public(s) cible(s) :</b>	<p>Collégiens en risque de décrochage.</p> <p>Le nombre prévu de collégiens bénéficiaires était situé entre 40 / 50 par an. Le nombre final de bénéficiaires d'un suivi personnalisé a été de 29 en 2009/2010 et 38 en 2010/2011. Le nombre de collégiens fragiles qui ont pu bénéficier des ateliers de prévention est quand à lui supérieur puisqu'il se monte à 98 collégiens pour l'année 2010/2011</p>
<b>Descriptif synthétique du dispositif expérimenté</b>	<p>Le projet visait à mobiliser le partenariat le plus large à l'échelle locale afin d'apporter une réponse plurielle aux jeunes en risque de décrochage et identifiés comme pouvant potentiellement sortir du système scolaire sans orientation. Il s'agissait donc d'un <b>projet local</b>, avec un <b>fort réseau partenarial</b> horizontal entre des structures n'ayant pas toujours l'habitude de travailler ensemble : collège, mairie, services sociaux, développement économique / monde de l'entreprise / chambre de commerce, association de soins psychologiques et éducateurs spécialisés.</p> <p>L'idée était de proposer à chaque jeune une prise en charge plurielle et personnalisée afin d'éviter une sortie du collège sans orientation.</p> <p>Les jeunes étaient repérés par le collège, en particulier lors des exclusions temporaires qui sont le signe avant coureur d'un décrochage important et d'une déscolarisation.</p> <p>Il était proposé à chaque jeune concerné et ses parents un suivi personnalisé et la mise en place d'actions ciblées (allant de soutien psychologique, stages en entreprise, suivi éducatif, coaching, aide aux parents, ateliers de remise à niveau et travail sur la confiance en soi...) devant permettre de remobiliser le jeune autour de sa scolarité et de travailler un projet et une orientation en adéquation avec la capacité du jeune.</p> <p>En outre, le projet devait faciliter le travail partenarial et la mise en œuvre d'actions de prévention du décrochage sur la ville.</p>
<b>Territoire(s) d'expérimentation :</b>	<p>Ville d'Achères, en particulier territoires situés en ZUS (3 quartiers).</p>
<b>Valeur ajoutée du dispositif expérimenté:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>1/ Par son aspect multipartenarial :</b> l'intervention proposée concernait <b>différentes facettes</b> (soutien scolaire, stage et aide à l'orientation mais aussi soutien aux parents, soutien psychologique, travail sur la confiance en soi... ) et nécessitait une <b>implication d'acteurs qui ne travaillaient pas forcément ensemble auparavant.</b></li> <li>• Par un travail de <b>prévention</b> plutôt que de réparation : la sortie sans orientation étant le résultat d'un <b>processus</b> dont l'exclusion (temporaire ou définitive) d'un établissement et le décrochage sont les premières étapes. Il s'agissait donc de <b>travailler précocement à l'orientation</b> (non pas en termes d'information mais bien de mise en place des conditions pour que le jeune ait accès à une formation qualifiante).</li> </ul>

Partenaires du projet :

- Mairie d'Achères – Service de réussite éducative
- Collège Jean Lurçat
- AJIR – Association de prévention spécialisée
- Centre Georges Devereux – association universitaire d'ethno-psychiatrie
- CIOP – Chambre de commerce
- Service du développement économique

Se sont ajoutés au projet (non prévus initialement) :

- Service jeunesse de la mairie
- Mission locale
- Pôle élève de l'Inspection d'ACAD2MIE
- CIO

**Partenaires financiers (avec montant):**

Mairie d'Achères  
Préfecture des Yvelines, programme de réussite éducative

**Durée de l'expérimentation**

**Durée initiale:** 24 mois

**Durée effective :** 24 mois

**LE PORTEUR DU PROJET**

**Nom de la structure :** Mairie d'Achères

**Type de structure :** collectivité locale.

**L'ÉVALUATEUR DU PROJET**

**Nom de la structure :** Université de Versailles Saint-Quentin

**Type de structure :** structure publique

## **Introduction :**

Le projet reposait sur un constat que nous avons pu effectuer sur notre territoire lors de la mise en place du projet de Réussite éducative et d'un diagnostic jeunesse effectué en 2007. Beaucoup de jeunes se retrouvent sans aucun diplôme à 17 ans, ne sont plus scolarisés et n'ont que peu d'opportunités d'insertion professionnelle. Certains n'ont tout simplement rien trouvé et ne font pas appel à la mission générale d'insertion. Une partie aussi importante est comptabilisée comme ayant trouvé une orientation. Or, il s'agit parfois d'une orientation subie faute de mieux qu'ils arrêtent au bout de quelques mois, se retrouvant de fait déscolarisés et sans opportunité.

Notre rencontre avec une partie de ces jeunes nous a permis de conclure qu'il ne s'agissait pas, le plus souvent, d'un mauvais concours de circonstance mais d'un processus qui s'est construit dans le temps, au cours de leurs années collèges (voir même avant) et dont ils vivent l'aboutissement. Durant ce processus, nous retrouvons souvent décrochage, perte de confiance en soi, problèmes de comportement, démotivation, exclusions temporaires ou définitives, méconnaissance des opportunités...

C'est pourquoi le projet, s'appuyant sur un premier travail de la réussite éducative, se proposait d'apporter de manière plus systématique aux jeunes collégiens d'Achères un suivi renforcé et partenarial.

## **I. objectifs et du public visé par le projet Passerelle**

### **A. Objectifs de l'expérimentation**

### **Il s'agissait avec ce projet, de prévenir les sorties sans orientation des jeunes en difficulté scolaire au collège.**

Les objectifs détaillés étaient :

- Remobiliser le jeune et ses parents autour de sa scolarité et son orientation.
- Utiliser les temps d'exclusion temporaires du collège (qui sont souvent des temps de décrochage) pour, au contraire, travailler sur un projet d'avenir.
- Faciliter les mises en stage et la connaissance des différents métiers.
- Assurer un soutien éducatif et psychologique aux parents d'élèves décrocheurs.
- Mieux faire connaître l'alternance et faciliter les étapes permettant d'y accéder.

### **B. Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation par l'expérimentation (analyse quantitative et qualitative)**

#### **1. Public visé :**

#### **2. Bénéficiaires directs :**

Les bénéficiaires directs sont les jeunes pris en charge dans le cadre d'un suivi pluripartenariale. Il concerne aussi les ateliers de préapprentissage lancés dans le cadre du dispositif par la mission locale et le CIO. Enfin nous comptabilisons aussi en tant que bénéficiaires directs les jeunes qui ont pu bénéficier

des ateliers de prévention du décrochage mis en place sur la ville grâce au projet, avec un partenariat très fort entre le collège et le service jeunesse.

## 2.1. Statistiques descriptives

### Ci-joint tableau statistique descriptif

## 2.2. Analyse qualitative

Le nombre de prises en charge directe est moindre qu'escompté du fait de la difficulté de repérage et de lancement d'une prise en charge. En outre, l'adhésion du jeune est parfois difficile à obtenir.

Au sein de cette cohorte, les modalités de prise en charge peuvent être très diverses. Ainsi, pour certains, une prise en charge très dense alliant suivi éducatif, psychologique, scolaire et mise en stage a pu être nécessaire. Pour d'autres, une prise en charge par un éducateur ou un tutorat au sein du collège était suffisant.

Enfin, les résultats nous semblent probants avec le recul. En effet, si certains jeunes n'ont pas tout de suite trouvé une orientation à leur sortie de collège, le maillage qui avait été fait autour d'eux a permis de poursuivre la prise en charge une fois leur scolarité stoppée et de leur trouver finalement une alternative, pour la plupart du temps une scolarisation ou une formation.

Par contre, si l'on intègre les ateliers de prévention du décrochage qui propose une aide et un suivi deux soirs par semaine à des jeunes en situation de pré-décrochage à partir de la sixième, le nombre a été supérieur car, face au succès du dispositif, il a fallu augmenter le nombre de places.

### 3. Bénéficiaires indirects :

Professionnels impliqués qui ont vu leur pratiques évoluer (enseignants impliqués dans le projet, éducateurs, psychologues...).

Parents qui se sont vu apporter un appui.

## II. Déroulement de l'expérimentation

### A. Actions mises en œuvre

#### Ci-joint tableau descriptif

### B. Partenariats

#### 1. Partenaires opérationnels

Nom de la structure partenaire	Rôle dans l'expérimentation
Mairie d'Achères – Service de réussite éducative	Prise en charge des parents et coordination globale du projet
Collège Jean Lurçat	Repérage des jeunes, coordination conjointe et mise en place du tutorat au sein de l'établissement.
AJIR – Association de prévention spécialisée	Suivi éducatif des jeunes en situation de décrochage

Centre Georges Devereux – association universitaire d'ethno-psychiatrie	Suivi psychologique des jeunes et des familles
CIOP – Chambre de commerce	Travail avec les jeunes sur l'orientation vers l'alternance
Service du développement économique	Mise en place d'un réseau d'entreprises pouvant accueillir les jeunes en stage

## 2. Partenaires financiers

Financements	Part de ces financements dans le budget total de l'expérimentation (hors évaluation) en %
Fonds d'expérimentations pour la jeunesse	46%
Cofinancements extérieurs à la structure	9%
Autofinancement	45%

## C. Pilotage de l'expérimentation

Comité de pilotage :

MERCIER Véronique	Direction SEGPA
LOPES Carlos	Direction Service Jeunesse
BEAUVIVRE Aurélie	Psychologue Point écoute jeunes et parents
ZITZOW Jean-Sebastien	Chargé de relation entreprise / conseiller emploi
DELIRY Caroline	Chef de service AJIR (prévention spécialisée)
MERCIER Véronique	Coordinatrice prévention générale et médiation de proximité
DUQUENOY Laëtitia	Educatrice spécialisée AJIR
BOUVILLE Nathalie	Conseillère Orientation
THOMAS Françoise	Directrice du CIO de Poissy
LEPAPE Françoise	Conseillère CIOP - CCI
KHELOUI Farida	Chargée de suivi des familles Réussite éducative
MONTEIL Philippe	Coordination et suivi des familles Réussite éducative
LARDY Vincent	Coordination Réussite éducative
BALINDA Victoire	Assistante sociale du collège
SPRIET Geoffrey	Psychologue Centre Georges Devereux
FAUCONNIER Thierry	Psychologue Centre Georges Devereux
ODENT Anne-Laure	Sociologue
MANZANARES Damien	Enseignant impliqué dans le tutorat
BREARD Jean-Yves	Principal-adjoint collège Jean Lurçat Suivi des niveaux 5ème et 4ème
VINOUBE Janine	Principale collège Jean Lurçat Suivi des niveaux 6ème et 3ème

Ce comité se réunit trois fois par an pour faire le bilan des avancées du projet.

## III. Enseignements généraux de l'expérimentation

A. Analyse du dispositif expérimenté

Points positifs dans l'efficacité du dispositif :

- Au niveau de l'impact, la plupart des jeunes suivis ont finalement pu trouver une prise orientation, qu'elle soit de l'ordre de la scolarisation que d'une formation ou même d'un emploi.
- Au niveau partenarial, une habitude de travailler ensemble s'est créée et a permis, par delà le dispositif de faciliter les collaborations et les prises en charge.
- Le dispositif a permis de mobiliser les acteurs du collège et de l'extérieur sur la problématique du décrochage, de prendre conscience de ce phénomène et de la nécessité de réagir.
- Des actions connexes intéressantes ont vu le jour grâce à ce dispositif : les parcours apprentissage et les ateliers de prévention du décrochage en particulier.

Points négatif :

- Au niveau de la prise en charge, les orientations se sont trouvées difficiles et chronophages. Les réunions collectives de repérage et d'orientation ont dû être abandonnées faute de temps, en particulier pour le collège.
- L'impact auprès des jeunes suivis se mesure à long terme (souvent plus d'un an et n'est donc pas immédiat).
- Refus de certains jeunes d'être orientés et qui n'ont donc pas pu bénéficier d'un suivi alors qu'il était nécessaire.
- Le réseau des entreprises n'a pas fonctionné (en effet, les entreprises sur notre territoire sont peu nombreuses, celles intéressées encore moins et, de fait, l'offre s'est trouvée être trop réduite pour lancer véritablement le dispositif même si quelques stages ont pu être débloqués).

B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif

1. Public visé

Le travail sur l'orientation des collégiens bien avant la troisième nous apparaît toujours pertinent. De même le dépistage précoce des jeunes en situation de décrochage (parfois dès la sixième) est nécessaire.

2. Actions menées dans le cadre du dispositif testé

Différentes actions conduites devraient pouvoir être généralisées ou, tout du moins, dupliquées :

- La prise en charge partenariale est pertinente pour le public en situation de décrochage. L'éducation nationale a tout intérêt à s'ouvrir aux acteurs extérieurs pour favoriser ces prises en charge ainsi que l'implication des familles qui reste fondamentale.
- Les parcours apprentissage qui impliquent conjointement la mission locale et le CIO pour un accompagnement des jeunes (CIO pour l'orientation et le choix de l'école et mission locale pour l'aide à la recherche d'un patron).
- Les ateliers de prévention du décrochage qui permettent de manière originale de soutenir les élèves en risque de décrochage via des animations pédagogiques.
- La mise en place d'un réseau d'entreprises s'engageant à accueillir des jeunes en stage et à leur faire découvrir des métiers n'a pas fonctionné sur notre territoire mais devrait, à notre sens,



fonctionner à plus grande échelle. C'est en effet la taille du territoire qui est en grande partie responsable de cet échec. Ainsi un projet à l'échelle départementale ou même régionale aurait plus de sens. L'accueil de jeunes en difficultés scolaires dans des stages de qualité reste un moyen fondamental d'orientation et de remobilisation comme nous avons pu le constater pour certains jeunes.

### 3. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance

La problématique du décrochage renvoie à de multiples difficultés et donc à des acteurs différents. La capacité de ces acteurs à travailler ensemble, en complémentarité et non en concurrence, reste une nécessité pour une prise en charge de qualité. Hors, c'est parfois la difficulté principale comme nous avons pu le constater. Par exemple, cela suppose que le collège accepte d'orienter plus systématiquement les jeunes vers des partenaires plutôt que de tout traiter en interne (et pour cela qu'un temps spécifique soit libéré car le temps de repérage, d'information et de coordination est importante et est parfois difficilement conciliable avec les missions premières du collège). Cela suppose que les éducateurs et psychologues travaillent en information partagée et en confiance avec les partenaires. Cela suppose aussi que la mission locale puisse intervenir avant 16 ans car la recherche d'un patron pour l'apprentissage se fait souvent bien en amont et les CIO n'ont pas les compétences pour accompagner à la recherche d'un patron (les jeunes en décrochage se retrouvent dès lors démunis).

### 4. Impacts sur la structure

La question qui se posait était : une mairie est-elle légitime pour intervenir et prévenir le décrochage scolaire sur son territoire ? Sur notre ville, il nous semble que l'implication a eu un impact non négligeable et reconnu par tous. La mairie d'Achères continue dès lors à s'impliquer dans la prévention et la prévention du décrochage même si l'expérimentation en tant que telle est achevée. Cependant, il ne s'agit pas là d'une compétence régaliennne des mairies. Dans le même temps les conseils généraux ou les établissements scolaires ne sont pas forcément ouverts pour laisser les mairies investir de champs. Cela dépend tout de même des volontés politiques des mairies et des situations locales.

### **Conclusion :**

Sur notre territoire, les choses se sont finalement passées de manière assez fluide pour 2 raisons :

- La taille assez réduite qui permet une bonne connaissance des acteurs.
- La préexistence d'un dispositif de réussite éducative qui avait instauré une confiance réciproque et qui a permis d'accélérer les choses et le travail ensemble.

Néanmoins, cette nécessité de travailler ensemble ne pourra être effective et dupliquée sur d'autres territoires que si elle est encadrée par une loi et un dispositif national. L'implication des structures, en particulier publiques, ne peut se faire sur une simple bonne volonté des acteurs. Seuls un cadre réglementaire et les budgets qui y sont liés, instituant des comités partenariaux de prise en charge des jeunes colégiens en situation de décrochage garantiront que ces actions puissent s'inscrire dans le temps sur plusieurs territoires.

### **Annexes obligatoires à joindre au fichier :**

**Tableau 1 sur les publics**

**Tableau 2 sur les actions**

**Tableau 3 sur les outils développés dans le cadre de l'expérimentation**

## Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative  
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative  
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse  
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13  
Téléphone : 01 40 45 93 22

<http://www.experimentationsociale.fr>

